

## Pourquoi ?

Le territoire d'Annemasse Agglo est concerné depuis quelques années par une pollution atmosphérique, notamment des poussières appelées particules fines (PM 10). Le chauffage individuel au bois est un émetteur majeur de particules fines sur le territoire. Annemasse Agglo lance sa **PRIME CHAUFFAGE BOIS** pour favoriser le renouvellement des appareils de chauffage au bois du territoire et ainsi diminuer les émissions de particules fines pour améliorer l'état de la qualité de l'air.

## De quoi s'agit-il ?

Annemasse Agglo lance sa **PRIME CHAUFFAGE BOIS** pour aider financièrement les particuliers à changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou foyers fermés antérieurs à 2002 par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

**Il est important de lancer les travaux éventuels de rénovation énergétique de son logement avant de changer son appareil de chauffage au bois pour bien le dimensionner.**

**Le montant de la PRIME CHAUFFAGE BOIS est de 1000 euros\*!**

\* Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du montant du matériel et de la pose TTC.

La **PRIME CHAUFFAGE BOIS** est versée directement aux particuliers. Elle est cumulable avec d'autres aides : crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), Eco-prêt à taux zéro, ... (sauf aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)).

La **PRIME CHAUFFAGE BOIS** permet de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la santé des habitants d'Annemasse Agglo et leur permettant de réaliser des économies d'énergie !

## Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

- Vous habitez l'une des 12 communes du **territoire d'Annemasse Agglo** (voir carte ci-contre).
- Votre logement est une **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans.
- Vous utilisez une **cheminée ouverte** ou un **appareil de chauffage au bois antérieur à 2002** (insert, poêle, cuisinière, chaudière,...).
- L'installation doit être réalisée par un **professionnel qualifié Quali'Bois** par QUALIT'ENR ou **QUALIBAT** Bois énergie.
- L'ancien appareil devra être déposé à la **déchetterie des Grands Bois à Vétraz-Monthoux**.
- Votre nouveau matériel doit disposer du **label Flamme verte au moins 7 étoiles** ou équivalent (inscrit dans la liste des appareils équivalents certifié par l'ADEME).

*Les appareils non présents sur les listes ne seront pas acceptés.*



**Attention : le dossier de demande d'aide doit être déposé et validé avant la réalisation des travaux**

## Quelle est la marche à suivre ?

**Important :** le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) a été désigné par Annemasse Agglo pour assurer l'instruction des dossiers de la Prime Chauffage Bois des usagers d'Annemasse Agglo.

1. **Contactez des professionnels** qualifiés Quali'bois ou Qualibat Bois énergie pour établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions nécessaires présentées ci-avant.

**Vérifier bien la certification de l'entreprise avant d'engager les travaux.**

2. Avant le début des travaux, **envoyez le dossier** de demande d'aide au **SM3A** (adresse ci-dessous).

**Le dossier doit comporter les 3 éléments suivants :**

- Fiche 1 :** « DEVIS ET DECLARATIONS SUR L'HONNEUR », remplie avec l'installateur choisi, signée par le bénéficiaire et l'entreprise,
- Fiche 2 :** « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES », dûment complétée par le bénéficiaire,
- Un justificatif de résidence principale :** copies de la première et dernière page de la dernière **taxe d'habitation**.

→ Cas particuliers : Si vous êtes **propriétaire bailleur**, joindre la taxe d'habitation du locataire ; Si vous êtes un **nouvel arrivant**, faire parvenir une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse).



*Si le dossier est incomplet, vous serez invité à fournir les pièces manquantes.*

Après vérification de la recevabilité du dossier et étude des pièces par le service instructeur du SM3A, vous recevrez par courrier un **AVIS favorable ou défavorable**.

3. **Commandez les travaux, une fois l'avis favorable obtenu par courrier.**

4. A l'issue des travaux, **transmettez** la FICHE: « DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE DE LA **PRIME CHAUFFAGE BOIS D'ANNEMASSE AGGLO**» au **SM3A** (*fiche remise avec l'avis*), avec les pièces nécessaires :

- Facture certifiée acquittée,**
- Relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire**
- Certificat de Dépôt en déchetterie** (document envoyé avec l'avis favorable)

↳ Pour la destruction de l'appareil remplacé, le déposant (l'entreprise ou vous-même) devra se rendre **dans la déchetterie des Grands Bois à Vétraz-Monthoux** en étant muni du **Certificat de Dépôt en Déchetterie** (*remis avec l'avis*). Ce document devra être complété afin que l'agent de la déchetterie puisse le tamponner.

Enfin, une notification vous sera adressée par courrier et vous recevrez le virement sur votre compte.

## Contacts et adresses:

---

- Le dossier de demande d'aide est téléchargeable sur :

<http://www.annemasse-agglo.fr/>

- Envoyer le dossier de demande d'aide au :

### **Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents**

Prime Chauffage Bois  
300, chemin des prés Moulin  
74 800 Saint-Pierre en Faucigny

- Pour plus de renseignements, contactez :

### **Lydie LABROSSE**

Animatrice de la Prime Chauffage Bois d'Annemasse Agglo

**04 50 07 13 94**

prime-chauffage-bois@sm3a.com

## Les partenaires du dispositif:

---

Le dispositif **PRIME CHAUFFAGE BOIS** est soutenu financièrement et techniquement par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) pour le compte de l'Etat, par le Conseil Départemental de Haute-Savoie et par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

## Données relatives au demandeur

A remplir par le demandeur / bénéficiaire

NOM, Prénom : .....

Adresse : N° : ..... Voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Adresse mail : .....

Adresse du logement si différent (pour les propriétaires bailleurs): Nom de l'occupant : .....

Adresse : N° : ..... Voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

## Devis

A remplir par l'entreprise

NOM de l'entreprise : ..... et Nom du signataire : .....

N° RM, RCS ou SIREN : ..... Qualification Qualibois / Qualibat Bois énergie : .....

Adresse e-mail : ..... et n° : .....

	DEVIS (Montants Hors Taxe)
Type d'appareil à remplacer : ..... <b>Coût du démontage et évacuation : →</b>	.....
Type d'appareil neuf (insert, poêle, chaudière, ...) : ..... Marque : ..... Modèle : ..... Emissions de poussières : ..... mg/Nm <sup>3</sup> Puissance nominale: ..... kW Rendement : ..... % Taux de CO : ..... % Label Flamme Verte au moins 7 * : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Equivalent ADEME <b>Coût : →</b>	.....
Fournitures et équipements <sup>1</sup> : (ex : grilles, hotte, dallage, ...) ..... <b>Coût : →</b>	.....
Tubage : ..... <b>Coût : →</b>	.....
Main d'œuvre : Tarif horaire : ..... Temps passé : ..... <b>Total : →</b>	.....
TOTAL HT en Euros :	.....
Taux de TVA en % :	.....
TOTAL TTC en Euros :	.....

<sup>1</sup> Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

## Déclarations sur l'honneur et accords

*A signer par le demandeur ET l'entreprise*

Je soussigné(e) (**bénéficiaire, cf. points 1 à 8**), Nom : ....., Prénom : .....

Je soussigné(e) (**entreprise, cf. points 1 à 4**), Nom : ....., Prénom : .....

Entreprise/ société : .....

1. Certifie sur l'honneur que les **travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002,**
2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts,
3. Reconnais être informé de ne pas pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie (**CEE**) pour cette installation,
4. M'engage à **faire éliminer l'ancien appareil** dans la **déchetterie des Grands Bois à Vétraz-Monthoux** et **fournir un justificatif de destruction avec ma demande de versement** (hors foyer ouvert).

*(Pour info : le dépôt de l'ancien appareil à la déchetterie des Grands Bois est gratuit pour les entreprises sous condition de présentation du « certificat de dépôt »)*

5. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale,
6. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans,
7. Accepte le principe d'une visite sur site (sur rendez-vous) permettant de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.
8. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

Des données ici collectées pourront être utilisées par les financeurs de le Prime Chauffage Bois, dans le cadre uniquement du suivi et de l'évaluation de cette opération pilote. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre :

Fait à : le :

**Signature du bénéficiaire :**

Fait à : le :

**Signature et cachet de l'entreprise :**

### Votre situation, votre logement :

- Situation professionnelle :**  Agriculteur exploitant  Artisan, commerçant, chef d'entreprise  Employé  
 Ouvrier  Cadre  Profession intermédiaire  Retraité  Autre, sans activité
- Age :**  18 à 24 ans  25 à 34 ans  35 à 49 ans  50 à 64 ans  65 ans et plus
- Nature du logement :**  Maison avec jardin  Maison sans jardin  Appartement
- Surface chauffée du logement :** .....m<sup>2</sup>
- Période de construction :**  avant 1949  1949 - 1975  1975-1990  1990-2005  après 2005
- Occupation du logement :**  Propriétaire occupant  Locataire  Propriétaire bailleur  Occupant à titre gratuit

### Votre ancien matériel et son usage :

- Matériel remplacé :**  Foyer ouvert  Insert/ foyer fermé  Poêle  Cuisinière à bois,  Chaudière à bois
- Type d'usage de l'ancien matériel :**  Chauffage de base  Chauffage d'appoint,  Plaisir / agrément
- Année d'installation** de cet ancien matériel (si connue) : .....

**Type de combustible:**  Bois bûche  Granulés / pellets  Bois de récupération  Autre : .....

**Quantité de bois consommée par an :** .....unité : ..... (1 stère= 1m<sup>3</sup> de bûches de 1m ; 0,8 m<sup>3</sup> de 50cm)

**Approvisionnement:**  Personnel / gratuit  Producteur indépendant  Point de vente non spécialisé  Autre : .....

Si auto-approvisionnement, durée moyenne de stockage – séchage avant utilisation ?.....

Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous ? :  résineux  feuillus  les deux

Si vous achetez du bois, votre vendeur vend-il sous la marque « Rhône-Alpes bois bûches » (RA2B) ?  OUI  NON

**Le ramonage de votre installation est-il fait :**  Par vous-même,  Par un professionnel ;

**Quelle est la fréquence moyenne de ramonage ? :**  1 fois tous les 2 ans,  1 fois par an,  2 fois par an,  
 Autre, à préciser : .....

### Votre nouveau matériel et vos motivations :

**Nouveau matériel :**  Insert cheminée  Poêle  Poêle de masse  Cuisinière à bois  Poêle hydro  Chaudière

**Type de combustible:**  Bois bûche  Granulés / pellets  Bois de récupération  Autre : .....

**Type d'usage du nouveau matériel :**  Chauffage de base  Chauffage d'appoint  Plaisir / agrément

**Quelles sont vos 2 motivations principales pour ce changement d'appareil ? :**

- Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement)  Economiser du bois / de l'énergie  
 Gagner en confort / chaleur  Bénéficier de l'aide financière  
 Autre: .....

**Comment avez-vous connu cette aide ? :**

- Presse locale  Panneaux  Radio  Asso (Prioriterre...)  « Bouche à oreille »  Mairie  Notaire  
 Foire  Mon installateur  Plaquette remise par le facteur  Autre : .....

**RAPPEL :** N'oubliez pas de joindre votre justificatif de résidence principale en envoyant votre dossier